

ou plutôt les évolutions constitutionnelles auxquelles la présente coalition l'a voué ; et on peut s'attendre à voir une nouvelle organisation politique inaugurer la première session du Parlement à Ottawa, le printemps prochain. C'est, du moins, ce qu'a déclaré l'honorable Président du Conseil des Ministres, M. G. Brown, en réponse à une interpellation faite à l'administration. C'est à cette époque que se trouve également ajournée la question du Nord-Ouest, qui a failli, disait-on, il y a deux semaines, mettre sérieusement en danger l'entente mutuelle entre les divers membres de la présente coalition ministérielle.

“ Que signifie cette acquisition de nouveaux territoires, lorsque notre population est à peine le sixième de ce qu'elle devrait être, et que, de tous côtés, la forêt appelle ses bras et ses capitaux ? “ Nous n'accordons à la colonisation de notre propre territoire que des secours insignifiants : qu'avons-nous besoin de payer plusieurs millions un territoire qui ne peut être pour nous qu'une source de ruine et d'embarras ? ” Voilà ce qu'auront dit ou auront dû dire quelques-uns des ministres du Bas-Canada, non pas sans quelque semblant de raison. Et nous ajouterons : “ Une fois le Nord-Ouest et la Baie d'Hudson devenus votre propriété, qu'en ferez-vous ? Ne ressemblerez-vous pas à ce brave ouvrier qui, un jour, tira un billet de loterie qui le rendait propriétaire d'un superbe éléphant ? Que ferez-vous de votre éléphant ? ”

Notez bien que nous ne discutons pas ici la question de savoir si une colonie peut acquérir de nouveaux territoires, tout comme une puissance indépendante, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que celle-ci : nous passons sur ce point important pour exprimer notre première impression ou la première idée que fait naître la question principale. On conçoit l'hésitation du ministère à aborder la solution d'une pareille mesure, et la juste appréhension que lui inspirent les tempêtes qu'il lui faudra affronter pour la faire triompher.

Les ministères forts ressemblent passablement aux ministères faibles, en ce que le déplacement de leur majorité est toujours fatal ; et nous ne comprenons pas pourquoi l'administration actuelle ne voudrait pas tenir compte, ici surtout, de l'opinion de ses amis.

Car, enfin, les chefs d'un parti ne le sont qu'en autant qu'ils se constituent l'expression vivante et constante des besoins, des tendances et des principes de leur parti : du moment qu'ils se soustraient à ce rôle, du moment qu'ils substituent leur propre opinion et leur propres visées à celles de leur parti, du moment qu'ils absorbent toutes les individualités qui les environnent dans la leur, sans pour cela s'élever ni s'ennoblir davantage, de quel droit viendraient-ils se plaindre d'un abandon subit ?

D'ailleurs, cet abandon, qui en serait le premier coupable ? Inauguré dans le domaine des idées par les chefs, cet abandon ne ferait que s'affermir naturellement et logiquement dans les faits par la sécession des partisans. Il n'y a là rien que de très-facile à prévoir et à comprendre : ce sont les notions élémentaires de la formation des partis.

Un autre devoir des chefs de parti consiste à s'entourer de tous